



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du mardi 22 mars 2022 – 20h15 – Cantine des fêtes de Gimel

Présidence : Monsieur Eric MARCHESE

Personnes excusées : Mmes Christelle DEBONNEVILLE, Sonia GUTLEBEN et Valérie THEINZ ainsi que MM. Sébastien DEBONNEVILLE et Vincent FRUTIGER

Personne absente : *aucune*

* * *

M. le Président Eric MARCHESE souhaite la bienvenue à Monsieur le Syndic, à Madame et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi qu'au public présent et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales. Il annonce également l'absence de M. le Municipal Heinz FORRER pour raison de santé.

La parole est donnée aux scrutateurs pour l'appel.

Avec **45** membres présents, le quorum (fixé à **26** membres) est atteint. Le Conseil communal peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance et demande si une remarque ou une proposition de modification de l'ordre du jour est demandée. Tel n'étant pas le cas, ce dernier se présente donc comme suit :

1. Adoption du procès-verbal du **7 février 2022**
2. **Communications** du bureau
3. Dépôt du postulat 01-2022 : "**Pour une vision claire et pérenne du parc immobilier communal**"
4. Dépôt de l'interpellation 01-2022 "**Quelles réponses de notre commune face au drame ukrainien**"
5. **Informations** de la Municipalité
6. **Divers et propositions individuelles**

1. Adoption du procès-verbal du 7 février 2022

La lecture intégrale du PV n'étant pas souhaitée, le Président demande si des remarques ou observations entendent être formulées.

Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie son rédacteur.

2. Communications du bureau

Le Président remercie les scrutateurs qui ont œuvré au bon déroulement du dépouillement des **élections cantonales** du 20 mars dernier.

Des félicitations sont adressées au **ski club de Gimel** pour l'organisation du 52ème **Trophée du Marchairuz** qui a connu un beau succès de participation.



Dates à venir:

- Carnaval de Gimel : samedi 26 mars 2022
- Concerts de la Fanfare : vendredi 8 et samedi 9 avril 2022
- Fontaines de Pâques : du samedi 9 au dimanche 24 avril 2022
- Soirée de l'Harmonie : samedi 23 avril 2022

A noter que les chalets sous la Roche (la Bûcheronne et Chalet Sans-Souci) sont rouverts à la location dès le week-end de Pâques.

3. Dépôt du postulat 01-2022 : "Pour une vision claire et pérenne du parc immobilier communal"

Le Président rappelle les conditions applicables au dépôt d'un postulat et la procédure en lien avec sa prise en considération, respectivement son traitement.

Conformément à l'article 60, §3 du règlement du Conseil communal le bureau du Conseil a jugé que le postulat 01-2022 était recevable.

Le Président passe la parole à Mme Doris CHRISTEN (première signataire des postulants) qui donne lecture intégrale du contenu du postulat.

Le Président demande à l'assemblée si celle-ci souhaite la constitution d'une commission chargée de préavisier la prise en considération (cf. art 61, §2, 1^{er} tiret).

La proposition est soutenue par 1 personne. Le renvoi en commission est ainsi refusé (<1/5^e des membres)

Le Président demande à l'assemblée si elle accepte la prise en considération et le renvoi immédiat à la Municipalité (cf. art 61, §2, 2^e tiret).

La proposition est soutenue à l'unanimité. Le postulat est ainsi renvoyé à la Municipalité pour traitement

M. le Syndic Philippe REZZONICO : prend acte du dépôt du postulat qui s'inscrit dans les droits du Conseil communal. Celui-ci sera traité dans les meilleurs délais.

4. Dépôt de l'interpellation 01-2022 "Quelles réponses de notre commune face au drame ukrainien"

Le Président rappelle les conditions applicables au dépôt d'une interpellation au sens de l'article 62 du règlement du Conseil communal et demande si celle-ci est soutenue par 5 membres au moins ?

L'interpellation **est soutenue** par plus de 5 membres.

Le Président passe la parole à Mme Sarah Vermot, auteure du contenu de l'interpellation.

Le Président demande à la Municipalité si elle entend y répondre immédiatement.

M. le Syndic Philippe REZZONICO : confirme qu'au vu du caractère sensible de la situation, la Municipalité entend répondre immédiatement à cette interpellation.



Conseil communal de Gimel

En préambule, Le Municipalité souhaite s'associer à la douleur du peuple ukrainien et lui exprimer son soutien. Elle salue également l'élan de solidarité qui s'est développé au sein de la commune et remercie les familles qui ont accepté de recevoir des personnes ayant fui l'Ukraine. A ce jour, ce n'est pas moins de 20 personnes qui sont logées par 5 familles de notre village. La situation évolue rapidement et a surpris tous les acteurs par son ampleur. La responsabilité de l'accueil des réfugiés incombe à la Confédération et aux cantons. Dans le canton de Vaud, la gestion de l'accueil est confiée à l'EVAM¹ qui gère tant les aspects liés au logement qu'à l'assistance financière, la scolarité, la santé, etc.

S'agissant des points soulevés dans l'interpellation, il est précisé ce qui suit :

- M. le Syndic participera (demain) à une rencontre avec les familles accueillantes afin d'identifier leurs besoins éventuels et ainsi pouvoir les accompagner, y compris sur le plan administratif.
- Un lieu de rencontre sera volontiers mis à disposition si cela devait répondre à un besoin.
- La Commune ne pouvant pas engager du personnel étranger, il ne sera pas possible de proposer des offres de travail. En revanche, la Commune soutiendra volontiers des démarches auprès d'entreprises du village dans la mesure de ses moyens.
- S'agissant des enfants en âge de scolarité, ceux-ci sont automatiquement scolarisés une fois leur inscription réalisée (coordination réalisée par l'EVAM). Sous l'angle de l'accueil parascolaire, l'ASSAGIE étudie l'impact en termes d'accueil et de coût financier.
- Un accueil dans le bâtiment de l'Hôtel de l'Union est impossible pour des questions de salubrité. En revanche, l'équipement hôtelier, telle que la literie par exemple, peut être mise à disposition en fonction des besoins identifiés.
- Suite à l'accord de principe de la cheffe du département de la santé et de l'action sociale, la directrice de l'EMS Soerensen a informé la Municipalité que le bâtiment pourrait être confié à l'EVAM pour l'accueil de réfugiés, une fois les occupants actuels partis (au plus tard au mois de juin).
- Une page dédiée à l'Ukraine est disponible sur notre site internet.
- Une prise de contact avec l'USL est aussi intervenue afin de déterminer dans quelle mesure les sociétés locales peuvent contribuer à l'accueil et l'intégration des réfugiés ukrainiens. Des cours de gym seront offerts jusqu'à la fin juin. L'Ecole-Atelier Shanju est également disposée à apporter son aide si un besoin est nécessaire.
- L'église évangélique réformée apporte son soutien au travers de deux rencontres de discussions/réflexions.

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité invite les personnes à l'origine d'initiatives individuelles à communiquer avec elle afin d'être informée et de disposer d'une vision globale afin d'offrir son soutien et de relayer d'éventuelles informations sur son site internet.

Enfin, à la suite de nombreuses questions portant sur les abris situés dans notre commune, la Municipalité rappelle que la gestion des abris découle d'une compétence cantonale, laquelle est déléguée à la protection civile. Celle-ci communique à la population sur ordre de la Confédération. Certaines informations sont toutefois disponibles sur le site internet de la commune.

Mme Sarah VERMOT : remercie M. le Syndic pour son soutien et la prise en considération des besoins y compris en terme de coordination. La solidarité au sein de notre village et aux alentours est formidable.

M. Olivier SCHAER : informe que le club d'Aikibudo souhaite également participer à l'élan de solidarité en offrant des cours aux réfugiés ukrainiens. Est-ce qu'une communication plus formelle auprès de la population avec, par exemple, la désignation de répondants, serait de nature à faciliter les échanges ?

M. le Syndic REZZONICO : rappelle qu'une page spéciale est dédiée à cette thématique sur le site internet de la commune avec un certain nombre de renvois auprès d'autres acteurs institutionnels.

¹ Etablissement vaudois d'accueil des migrants



Mme Sarah VERMOT : informe être en contact avec 17 familles d'accueil de la région. Un réseau de solidarité est en cours et s'investit afin de gagner en visibilité.

5. Informations de la Municipalité

M. Philippe REYMOND :

La réfection de la **route de la Rosière** arrive à son terme. Sa réouverture est prévue dans le courant de la semaine prochaine.

Dans le prolongement de l'intervention de M. Stéphane BOURGEOIS portant sur la réfection de la **route d'Aubonne**², il s'avère que la réponse donnée par M. Philippe REYMOND se fondait sur la réalisation d'une piste cyclable, alors qu'il était question d'une bande cyclable. Une analyse de faisabilité sous l'angle d'une bande cyclable sera faite. A noter qu'après Pâques, un comptage des véhicules sera réalisé sur les grands axes routiers du village. Ceci permettra de réaliser une analyse sous l'angle de la mobilité avec le concours d'un bureau d'ingénieur.

M. Laurent GUIGNARD :

Le préavis municipal portant sur le crédit de construction des nouveaux locaux de l'UAPE est en voie de finalisation et sera déposé vraisemblablement au mois de mai. Une séance avec la commission ad hoc doit être agendée très prochainement. Une présentation sera également faite à l'AEMA³ s'agissant, notamment, de l'infrastructure intérieure.

Un préavis portant sur le remplacement de la seconde **chaudière** du collège du Marais sera également déposé prochainement.

Mme Anne-Laurence BERGER:

La **taxe déchèterie** 2022 va baisser de 5.- pour les particuliers et de 8.- pour les entreprises. Il s'agit d'une courbe descendante considérant que cette taxe a déjà été réduite dans le passé.

Les festivités du jubilé du Centre des jeunes (qui avaient dû être ajournées en raison du Covid) sont désormais prévues le vendredi 10 juin et samedi 11 juin avec une partie officielle qui aura lieu le vendredi à 18h30 dans les locaux du Centre des jeunes.

6. Divers et propositions individuelles

Néant

² Cf. PV du Conseil communal du 7 février 2022, page 2

³ Accueil enfance Montherod Aubonne



Conseil communal de Gimel

Le Président rappelle que les prochaines séances du Conseil communal sont prévues :

- le mercredi 11 mai 2022
- le jeudi 23 juin 2022

Le Président remercie les employés communaux pour la préparation de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 20h50.

Le Président

Le Secrétaire

Eric Marchese

Florian Magnin